

F12F10-7

89

LA COLONIE DU VAL-D'YÈVRE
ET LA PÉTITION AU SÉNAT
CONTRE SA PRODUCTION HORTICOLE

RÉPONSE DE M. CH. LUCAS (1)

C'est par le *Journal du Cher* que nous avons connu l'existence d'une pétition adressée par des horticulteurs, jardiniers et pépiniéristes de Bourges au Sénat, qui a passé à l'ordre du jour.

Le but des pétitionnaires était de se plaindre que la prospérité agricole de la Colonie de défrichement du Val-d'Yèvre occasionnât par sa production une concurrence préjudiciable à leurs intérêts.

La Colonie du Val-d'Yèvre a été et est encore le seul essai d'une Colonie pénitentiaire appliquée au défrichement des marais, et quand nous songeons à toutes les appréhen-

(1) En insérant le rapport fait au Sénat sur cette pétition, le *Journal du Cher* n'ayant eu pour but que d'appeler avec impartialité la liberté de discussion sur une question de liberté de production, a bien voulu accueillir et publier avec empressement cette réponse, qui a paru dans ses colonnes sous le titre de Lettres à M. le Rédacteur en chef. Cette brochure n'est ainsi que la reproduction, sous une autre forme, de ces lettres, insérées dans plusieurs numéros de juin et juillet.

sions qui, au moment de notre fondation, prédisaient à cette tentative hardie un échec inévitable, nous ne saurions trop remercier les pétitionnaires de venir constater un succès qui, toutefois, ainsi qu'ils l'ont dit d'une manière exagérée, n'est pas encore parvenu à son apogée, comme le prouvent quelques marais encore incultes et l'ensemble des travaux en cours d'exécution.

Cette pétition soulève deux questions : l'une est une question de principes, celle de la liberté de production. Nous n'avons aucunement à rappeler, à cet égard, les principes méconnus par les pétitionnaires, car ces principes n'ont aucun danger à courir sous le gouvernement impérial, qui a partout consacré, par la liberté des industries, les doctrines les plus libérales de l'économie politique.

La seconde est une question de fait, c'est celle de l'appréciation des différentes allégations des pétitionnaires pour établir d'abord qu'ils supportent un préjudice, et, qu'ensuite, c'est à la Colonie du Val-d'Yèvre qu'ils doivent l'imputer.

Nous tenons à démontrer qu'à tous les points de vue la fondation de la Colonie du Val-d'Yèvre a été utile à Bourges et aux communes environnantes, qui, sous tous les rapports, sont ainsi intéressées à la prospérité de cet établissement.

Nous aurions désiré connaître les noms des signataires de la pétition, afin de pouvoir rechercher en quoi et comment la production agricole de la Colonie aurait pu préjudicier à tous en général et à chacun d'eux en particulier (1).

(1) La connaissance des noms des signataires nous serait utile encore sous un autre rapport. On nous affirme que le chiffre des horticulteurs, pépiniéristes et jardiniers, notoirement connus à Bourges, n'excède pas quarante, et nous savons que tous n'ont pas signé la pétition. Or, le nombre déclaré des pétitionnaires

Nous ne désespérons pas de désabuser les pétitionnaires eux-mêmes, car nous croyons et devons croire à leur bonne foi. Or, la simple analyse de leur pétition, résumée dans le rapport au Sénat, accuse tant d'inexactitudes et d'erreurs, qu'ils ne sauraient, nous en sommes persuadé, persister dans une opinion dénuée de toute vérité.

Nous aurons peut-être en échange de leurs plaintes erronées quelques bons et utiles conseils à leur donner sur l'intérêt bien entendu de la production horticole dans les environs de Bourges. Au lieu de s'en prendre à la Colonie, dont l'organisation agricole telle qu'elle résulte du tableau de son assolement est complètement inoffensive à leur égard, leur prévoyance devrait se préoccuper d'une autre concurrence qu'entraîne inévitablement le problème si souvent posé et si activement poursuivi de *la vie à bon marché*. Que diraient-ils, si d'autres habitants de Bourges venaient à pétitionner à leur tour dans l'intérêt du consommateur, et déclaraient au Sénat : que les denrées alimentaires, en général, et les légumes, en particulier, sont d'un prix à Bourges comparativement élevé ; qu'en ce qui concerne ces derniers, cela tient surtout à ce que la production horticole dans les marais de Bourges est trop restreinte, et qu'il faut recourir à un rayon même assez éloigné, qui s'étend jusqu'à Issoudun, pour suppléer à l'insuffisance de la production locale ; qu'il est un moyen bien simple d'épargner au consommateur de Bourges les hauts prix résultant d'un approvisionnement aussi lointain ; qu'en effet, l'un des vœux les plus chers du gouvernement impérial étant de faciliter autant que possible la vie à bon marché, le ministre de l'intérieur pourrait inviter

étant de cent treize, il s'ensuit que la grande majorité ne pouvait représenter un intérêt horticole à prendre en sérieuse considération.

peut-être la Colonie voisine du Val-d'Yèvre, placée sous sa surveillance, à consacrer à la culture des légumes les marais qu'elle affecte à la culture des colzas, des racines fourragères, etc., afin que le consommateur de Bourges ne soit plus tributaire du maraîcher d'Issoudun.

Cette seule réflexion prouve que la pétition, qui est loin de reproduire l'opinion de tous les horticulteurs, pépiniéristes et jardiniers de Bourges, et n'exprime que celle des signataires, est pleine d'imprudence. Car tout examen sérieux de l'organisation du travail agricole à la Colonie, conduira inévitablement à la conséquence que cette organisation favorise l'intérêt du producteur horticole de Bourges beaucoup plus que celui du consommateur.

Il s'agit maintenant de suivre les pétitionnaires à tous les points de vue auxquels ils se sont placés, et de démontrer qu'il n'en est pas un seul où leur pétition ne repose que sur des allégations complètement inexacts et erronées.

I.

En réponse à cette incroyable allégation que la vaste superficie de la Colonie du Val-d'Yèvre, affectée à la culture du jardinage et des pépinières, nuisait à la production horticole de Bourges, par l'encombrement du marché, consultations, ainsi que nous l'avions annoncé, le tableau d'assolement cultural de la Colonie.

La superficie totale est de 363 hectares, qui se répartissent de la manière suivante :

Bois taillis.....	9 h. »
Sous prés naturels, plantations diverses, cours d'eau, chemins et emplacement des cours et bâtiments.....	96 »
<i>A reporter</i>	105 h. »

<i>Report</i>	105 h. »
Sous culture de céréales et vignes.....	173 h. 37
Sous plantes oléagineuses, industrielles, fourragères, telles que colzas, carottes fourragères, betteraves, etc.....	47 »
Sous plantes farineuses, telles que haricots, fèves, pois, lentilles, etc.....	9 »
Oseraie.....	5 »
Marais éloignés et détachés de la Colonie, affermés à des jardiniers et pépiniéristes de Bourges.....	16 45
Jardinage, comprenant la culture de légumes variés et celle de fruits, de fleurs et arbustes d'agrément pour les besoins de l'alimentation et de l'enseignement horticole de l'établissement, et dont l'excédant, s'il y a lieu, en ce qui concerne les légumes seulement, est livré à la vente.....	4 »
Restent les 3 hectares 18 ares sous pépinière dont la culture se décompose ainsi :	
1° Plants de peupliers en très grande majorité pour les besoins considérables des plantations ;	
2° Plants forestiers et fruitiers dans la proportion des besoins des plantations et de l'enseignement de l'arboriculture, et dont l'excédant seulement de ces besoins, comme pour l'article précédent, est livré à la vente ;	
3° Jeune plant d'épine qu'on achète à l'âge d'un an aux pépiniéristes et autres dans le pays, et qu'on leur revend à l'âge de deux ans ;	
4° Heureuse innovation en plantations dans le marais de boutures de vigne qu'on élève en jeune plant.....	3 18
Total égal.....	363 h. »

Ainsi donc sur 363 hectares la Colonie ne consacre à l'horticulture que 7 hectares 48 ares, non pas encore au point de vue direct de la vente, mais des besoins de son alimentation, de son enseignement horticole et de ses plantations, la vente n'étant qu'un fait accidentel, subordonné aux cas d'excédants des produits sur les besoins de l'établissement.

Il résulte donc de ce qui précède que l'exploitation agricole de la Colonie embrasse :

1° La culture des céréales dont le produit bien insuffisant pour les besoins de sa consommation, l'oblige de recourir largement à cet égard au marché de Bourges ;

2° La culture des prairies artificielles des espèces les plus variées ;

3° La culture des prés naturels, dont la récolte, ainsi que celles des prairies artificielles, ne sert qu'à l'alimentation du bétail ;

4° La culture des plantes oléagineuses, industrielles, fourragères et farineuses. Le produit des premières se vend habituellement à l'huilerie de Vierzon, qui n'a qu'à gagner à cette proximité. Quant aux carottes fourragères et aux betteraves, ce qui se cultive et se récolte en excédant des besoins alimentaires du bétail, se vend, en ce qui concerne les premières, aux cultivateurs des environs, qui se plaignent que la production de la Colonie soit insuffisante pour l'élevage de la bête à laine ; en ce qui concerne les betteraves, cet excédant est livré à la sucrerie de Plagny, qui n'attend qu'une production plus étendue dans les environs de Bourges, pour y fonder une succursale dont l'établissement serait si profitable à la population agricole du pays. Quant aux farineux, haricots, pois, lentilles, fèves, etc., les excédants pour les besoins alimentaires de la Colonie sont toujours tenus en réserve

pour combler les déficits des années dont les récoltes sont insuffisantes ;

5° La plantation du peuplier sur une assez grande échelle, cet arbre dont les services s'accroissent de jour en jour, et dont la production dans les environs de Bourges est bien loin de répondre aux besoins de la demande.

Enfin, quant au jardinage et à la pépinière, la superficie si restreinte affectée à cette culture, et déterminée par les prévisions des exigences de l'alimentation, de l'enseignement horticole et de la plantation, démontre l'impossibilité matérielle que quelques ventes accidentelles, provenant de quelques excédants des produits sur les besoins de l'établissement, aient pu exercer la moindre influence sur le marché de Bourges.

Nous pourrions assurément nous borner à cette démonstration, mais nous croyons devoir aller plus loin pour l'édification du public, et placer sous ses yeux, d'après les relevés de la comptabilité de la Colonie, le chiffre réel de ces ventes, qui ont fait pousser un cri d'alarme aux pétitionnaires.

Il importe que l'opinion publique à Bourges, qui s'est toujours montrée si sympathique à la fondation de la Colonie, sache de tous points à quoi s'en tenir sur cette pétition.

II.

L'exposé des contenances superficielles et culturales de la Colonie a démontré que, sur la part restreinte de la superficie affectée au jardinage et aux pépinières, en vue des exigences de l'alimentation, de l'enseignement horticole

et de la plantation, il n'était pas matériellement possible que quelques ventes accidentelles, survenues en excédant des besoins de l'établissement, aient pu exercer la moindre influence sur le marché de Bourges.

Les relevés suivants de la comptabilité de l'établissement vont permettre, du reste, d'apprécier à sa valeur l'importance de ces ventes :

Nous dirons d'abord que les fleurs, les fruits et les arbustes d'agrément, dont la culture intéresse surtout l'enseignement horticole, n'ont donné lieu jusqu'ici à aucune vente. Le total des ventes, pendant les 19 ans, de 1848 à 1867 inclusivement, pour les plantes et graines de légumes divers provenant du jardinage, est de 8,578 fr. 71 c. ; pour les plants de pépinières, de 8,324 fr. 35 c., ensemble 16,903 fr. 06 c. Soit en moyenne par année pour le jardinage, 451 fr. 61 c. ; pour les pépinières, 438 fr. 12 c. ; pour les deux réunis, 889 fr. 73 c.

On doit faire observer qu'en ce qui concerne les légumes divers aucune de ces ventes n'a eu lieu sur le marché même de Bourges, en concurrence avec la production locale : elles ont consisté purement et simplement en livraisons faites pour la troupe de la garnison de Bourges.

Quant aux ventes provenant des pépinières, qui s'élèvent, pour les plants de peupliers, à 5,147 fr. 85 c., et à 3,176 fr. 50 c. pour jeunes plants d'épine, acacia, de vigne, faisant le total précité de 8,324 fr. 35 c., ce qu'il y a d'assez curieux, c'est que ce sont des pépiniéristes de Bourges qui figurent pour la presque totalité de ces achats, c'est-à-dire pour 6,123 fr. 30 c. En achetant ces plants à la Colonie aux cours des ventes en gros pour profiter ensuite des prix de la vente en détail aux particuliers, ils n'ont fait que l'opération fort légitime d'un commerçant, et les noms de ces pépiniéristes ne sauraient assurément se trouver parmi les signataires de la pétition au Sénat.

Après avoir indiqué le chiffre des ventes de la production horticole de la Colonie, il y en a un autre maintenant important à établir, c'est celui de ses achats. D'abord, elle se livre peu à la culture des graines et en demande au dehors le renouvellement. Puis, l'horticulture a ses mécomptes : après l'achat des graines, les intempéries viennent occasionner celui de jeunes plants. Puis, encore, les besoins de l'enseignement horticole entraînent bien des exigences d'achats. Puis, enfin, notre culture des pépinières évite généralement les semencements, et préfère, notamment pour l'épine, acheter par milliers de très jeunes plants, pour revendre ensuite, à un âge plus avancé, ceux en excédant des besoins.

De 1848 à 1867, le total des achats a été, pour les besoins précités du jardinage, de 4,032 fr. 87 c. ; pour ceux des pépinières, de 5,813 fr. 30 c., ensemble 9,846 fr. 17 c., soit en moyenne annuelle pour le jardinage 212 fr. 25 c. ; pour la pépinière, 305 fr. 96 c., et pour les deux réunis, 518 fr. 21 c.

Au résumé, le compte par balance des ventes et des achats de la production horticole de la Colonie (jardinage et pépinière) donne pour résultat final un excédant des ventes sur les achats de 7,456 fr. 89 c., soit en moyenne annuelle 371 fr. 52 c.

Il est vrai de dire que sur le total précité de 9,846 f. 17 c., des achats ont eu lieu pour 4,110 fr. 72 c. en dehors de la production horticole de Bourges, dont la part contributive a été ainsi de 5,735 fr. 45 c.

Nous croyons enfin devoir donner le chiffre réel des ventes et des achats de la production horticole de la colonie pour le premier semestre 1868, afin de prouver qu'il ne s'écarte guère des moyennes précitées. En effet, pendant ce semestre, le total des ventes pour jardinage et pépinières a été de 519 francs 10 cent., et le total des achats de

211 fr. 23 c. En face de ces chiffres d'une incontestable vérité, les récriminations de la pétition au Sénat contre la production horticole de la Colonie paraissent tellement insensées, qu'on est tenté de se dire : *le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable.*

N'y aurait-il pas ici quelque malentendu ?

Il est incontestable que, par le fait direct de sa production horticole, la Colonie n'a pu exercer la moindre influence à cet égard sur le marché de Bourges ; mais en est-il toujours ainsi par le fait de sa fondation ?

Il y a vingt ans, les marais du Val-d'Yèvre, qui appartenaient soit à des particuliers, soit aux deux communes de Saint-Germain-du-Puy et de Moulins-sur-Yèvre, étaient, comme ceux que nous avons acquis de la Compagnie générale de dessèchement pour y jeter les fondements de notre Colonie de défrichement, non-seulement incultes, mais en grande partie inaccessibles au pacage même des bestiaux. Les choses ont bien changé depuis ; l'exemple donné par la Colonie a porté ses fruits. En face des améliorations agricoles réalisées par ces travaux, l'esprit d'imitation s'est propagé dans la vallée, et on a vu sur plusieurs points surgir successivement d'heureux essais de culture maraîchère, de jardinage et de pépinière, qui ont déjà pris un accroissement important.

Les produits qui partent de tous ces points et viennent s'écouler sur le marché de Bourges, ont dû nécessairement y marquer leur apparition. Mais ils n'ont pas, jusqu'ici, sensiblement influé sur le cours de ce marché, où les légumes se maintiennent à un prix comparativement élevé.

Les plaintes des pétitionnaires sont donc de tous points mal fondées dans le présent (1), et quant à l'avenir, diront-

(1) On peut du reste apprécier l'esprit d'exagération et d'erreur dont cette pétition s'est inspirée par l'allégation suivante. « Les

ils qu'il faut arrêter les progrès du défrichement dans la vallée d'Yèvre, ou du moins prohiber la culture du jardinage et des pépinières, dont le monopole doit leur être réservé ? Diront-ils qu'il faut interdire à l'ouvrier de Bourges de pouvoir obtenir de la concurrence à un prix moins élevé, les légumes, qui occupent une si grande place dans son alimentation ? Et lorsqu'on verra, par l'impulsion et l'imitation de la Colonie, cette vallée d'Yèvre, naguère si inculte, présenter le riant aspect d'une riche production horticole et maraîchère, faudra-t-il maudire l'établissement à la fondation duquel devra remonter la date de ces heureux résultats ?

Sans doute le cours actuel des produits de l'horticulture

pétitionnaires se plaignent, dit le rapport au Sénat, que la Colonie accapare tous les engrais produits par la ville de Bourges, et que les autres cultivateurs ne peuvent absolument s'en procurer. » On sait que la Colonie obtient, ainsi que plusieurs propriétaires des environs de Bourges, des fumiers qu'elle a besoin de demander à l'achat en devenant adjudicataire de quelques-unes des écuries de chaque régiment d'artillerie, qui les adjuge pour la durée de son séjour. Si donc les pétitionnaires éprouvaient une pénurie d'engrais, cela ne pourrait provenir que des exigences du développement précité qu'a pris la production horticole dans la vallée d'Yèvre, et non du fait de la Colonie. Mais la preuve que cette pénurie n'existe pas, c'est que la ville de Bourges, à l'occasion de la mise en adjudication par trimestre des écuries des chevaux d'artillerie qu'elle loge, a dû récemment, et deux fois successivement, remettre l'adjudication à huitaine, faute d'enchérisseurs, malgré la modération des mises à prix. Une autre preuve encore, c'est que le Maire, d'honorable et regrettable mémoire, dont Bourges déplore la perte récente, craignant de ne pas trouver d'enchérisseurs pour l'adjudication des boues, me priait, dans l'intérêt de la ville, de prendre une partie de ces boues, en remplacement du fumier des écuries de l'artillerie.

pourra s'abaisser à Bourges au profit du consommateur, mais sans descendre au-dessous d'un prix suffisamment rémunérateur par deux motifs : le premier c'est qu'à proximité se trouve le marché le plus considérable de la France ; et Bourges aurait beaucoup à gagner le jour où la production horticole et maraîchère de la vallée d'Yèvre deviendrait l'une des ressources de l'approvisionnement des halles de Paris.

Le second c'est que le défrichement progressif livrera, à bien d'autres cultures qu'à celle du jardinage, les terrains défrichés. A l'exemple de la Colonie on y fera des colzas, que réclame l'approvisionnement des huileries du pays ; des betteraves qui permettront l'établissement si désirable à la porte de Bourges d'usines pour la sucrerie et la distillerie ; des carottes fourragères pour l'amélioration de la bête à laine ; du chanvre dont la production actuelle ne peut suffire aux besoins locaux, et auquel d'ailleurs l'exportation offrirait un débouché lucratif, après avoir procuré à la localité les avantages de la main-d'œuvre pour les travaux préparatoires ; on y fera encore la culture de l'osier, si nécessaire pour l'industrie de la vannerie, paralysée à Bourges par la difficulté d'un approvisionnement lointain. Nous pouvons citer déjà du reste une preuve de l'exactitude de ces prévisions. Seize hectares compris dans notre acquisition primitive, ont dû, en raison de leur éloignement de la Colonie, être affermés à des particuliers, parmi lesquels on compte sans doute plusieurs jardiniers de Bourges et l'un de ses plus notables pépiniéristes. Mais on y voit en même temps d'autres locataires, qui ont affecté une partie considérable de ces terrains aux cultures de l'osier et du chanvre.

Tous les hommes éclairés qui comprennent les avantages à retirer de cette situation dans l'intérêt de Bourges, des communes environnantes et même du département, doivent donc désirer les progrès du défrichement de la vallée

d'Yèvre. Mais déjà la seule perspective de l'utilité à retirer de la mise en culture des terrains non défrichés, justifiée par les résultats obtenus à la Colonie, a suffi pour en accroître considérablement la valeur vénale et locative.

A l'époque de la fondation de la Colonie, la commune de Saint-Germain-du-Puy, qui possédait une étendue considérable de marais, compris dans le périmètre de dessèchement, retirait à peine du prix du pacage la somme nécessaire au paiement des impôts foncier et syndical. Elle n'avait ni église, ni presbytère, ni mairie, ni école : elle en est dotée aujourd'hui. Tout cela s'est construit avec le prix inespéré de la vente de quelques-uns de ses marais et le fermage du plus grand nombre.

Le fermage de ces marais qui atteignait à peine 12 francs par hectare avant l'établissement de la Colonie, s'est élevé pour quelques-uns en adjudication publique, en 1862, jusqu'à 43 et 50 francs, et en moyenne à 34 francs. Aucun de ces terrains n'avait reçu depuis le dessèchement la moindre opération de défrichement. Ce prix moyen eût été plus élevé encore, si l'on n'avait créé des empêchements aux opérations du défrichement par la durée insuffisante du fermage limité à neuf années.

Aussi la commune voisine de Moulins-sur-Yèvre, mieux avisée en portant la durée du fermage à 18 ans adjudicait-elle 43 hectares de marais également contigus à la Colonie, au prix moyen de 43 francs 25 c. de location annuelle. Plusieurs de ces marais non défrichés furent affermés 90 et 100 francs l'hectare, et, quant à ceux ayant déjà quelques travaux de défrichement, ils trouvèrent des adjudicataires aux prix de fermage de 150 francs et jusqu'à 200 francs l'hectare. C'est en grande partie avec cet accroissement de ressources, que la commune de Moulins-sur-Yèvre, a restauré son église, et réédifié sa maison d'école.

La ville de Bourges elle-même n'a eu qu'à gagner à la

109
fondation de la Colonie, car c'est Bourges qui a fourni dans une proportion considérable les ouvriers et les matériaux des bâtiments, ainsi que les approvisionnements des divers services alimentaires et économiques qu'on a demandés à l'achat. « On ne peut évaluer à moins de un million, disait un rapport de 1863 au Ministre de l'intérieur, l'argent versé par la Colonie, depuis sa fondation, aux divers entrepreneurs et ouvriers de Bourges, qui doivent comprendre combien ils sont intéressés à la prospérité de l'établissement, car il y a là pour eux chaque année une source de travail et de revenu qui mérite d'être prise en sérieuse considération ».

A tous les points de vues la fondation de la Colonie a donc été profitable à l'intérêt local. Il nous reste maintenant à examiner et réfuter un autre ordre de fausses allégations et d'incroyables exagérations à l'aide desquelles les pétitionnaires ont cru devoir s'ingérer dans l'appréciation de la situation financière de la Colonie.

III.

Si les pétitionnaires ont eu le tort de se plaindre d'un encombrement imaginaire de la production horticole de la Colonie sur le marché de Bourges, du moins ils n'ont pas eu celui de lui reprocher d'avoir vendu au-dessous du cours et avili le prix du marché. Or, du moment où ils n'articulaient aucun grief à cet égard, que leur importait la situation des affaires de la Colonie? Pourquoi se montrer si préoccupé et si blessé même des bénéfices qu'ils supposaient que la Colonie pouvait réaliser? Pourquoi, dans l'ignorance complète des éléments de la comptabilité de l'établissement prétendre donner le chiffre précis de ses

103
bénéfices, comme s'ils avaient eu tous ces éléments sous les yeux? Pourquoi, en parlant ainsi avec le ton le plus affirmatif de ce qu'il ne savaient pas et ne pouvaient savoir, se condamner à tracer un tableau nécessairement inexact et mensonger de la situation financière de l'établissement?

Loin de nous la pensée que les pétitionnaires aient pu céder à ce mauvais sentiment que l'on appelle l'envie, et dont le besoin est de dénigrer tout ce qui prospère. Ce n'est pas à l'envie qu'ils ont obéi, mais à un préjugé qui a longtemps compromis les bonnes relations même des peuples, et que le progrès des lumières n'a pas encore complètement effacé de nos relations particulières. Voltaire ne disait-il pas encore dans son *Dictionnaire philosophique*, qu'on ne pouvait souhaiter du bien à son pays sans souhaiter du mal à ses voisins? Les principes de l'économie politique nous ont heureusement rappelés à de meilleurs sentiments en nous montrant combien la prospérité de chacun est intimement liée à celle de tous; et combien encore toute fondation agricole ou industrielle étend à tout ce qui l'entoure l'influence de ses bons et celle de ses mauvais jours.

On peut lire dans la *Revue de législation et de jurisprudence* de 1830 le passage suivant de notre programme sur la fondation de la Colonie écrit en 1846 : « Je ne prétends faire ni acte d'abnégation, ni acte de spéculation, et j'ai besoin d'expliquer en peu de mots mes intentions.

» Il y a encore de par le monde une foule de bonnes idées à réaliser, qui ont mérité à ceux qui se sont ruinés à la recherche de leur exécution, le nom d'hommes *bien-faisants*, parce que cette qualification est due à leur abnégation, à leur ruine même, en remontant aux nobles sentiments qui les ont inspirés. Mais ces hommes *bien-faisants* sont fort éloignés d'être les *bienfaiteurs de l'humanité*, alors que par un défaut de prudence et d'intelligence pra-

106

tique, ils ont discrédité l'exécution d'une bonne idée, en faisant croire qu'elle était *impraticable*, ou du moins ne devenait réalisable qu'à des conditions trop onéreuses pour en permettre la propagation.

» Il est dans les intentions de ce programme de s'éloigner également des dépenses ruineuses, qui ont compromis trop souvent les précédents de la bienfaisance et des calculs dont se préoccupe exclusivement la spéculation: Je m'écarte des sacrifices de l'une et des bénéfices de l'autre, pour arriver à un milieu qui puisse permettre l'application pratique d'une bonne idée, par les sages combinaisons d'une intelligente administration. »

On voit que d'après la pensée de notre programme et pour l'honneur de son exécution, nous ne sommes pas moins intéressés à constater le succès financier que le succès agricole de sa fondation. L'insuccès ne serait pas seulement un grave échec pour le Fondateur, mais une lourde faute pour le père de famille qui aurait sacrifié à l'éducation des jeunes détenus le patrimoine de ses enfants. Aussi, lorsque les pétitionnaires déclarent que dans ce premier et encore unique essai de l'application des jeunes détenus au défrichement des marais, nous avons réussi en moins de vingt ans avec un effectif de 400 détenus à réaliser une recette de 1,000 fr. par jour, nous ne pouvons que nous écrier: que n'ont-ils dit vrai?

Un pareil résultat ne serait-il pas en effet un beau piédestal pour le Fondateur de la Colonie du Val-d'Yèvre? Ce problème le plus important de l'accroissement de la richesse agricole de la France, celui de la fertilisation des marais incultes, serait résolu par l'application à leur défrichement des jeunes détenus et des enfants trouvés, orphelins et abandonnés, à des conditions tellement lucratives, que le gouvernement ne pourrait désormais, sans préjudicier aux intérêts du Trésor, en abandonner aux colonies privées le

107

magnifique profit! C'est par l'établissement de colonies publiques qu'il devrait se les réserver pour lui seul.

Ce que nous reprochons aux pétitionnaires, ce n'est pas d'en être encore à croire que dans le mouvement progressif de l'agriculture et de l'industrie, *chacun doit maigrir de l'embonpoint d'autrui*; ce n'est pas d'avoir méconnu à cet égard la vérité des principes de l'économie politique, mais d'avoir altéré la vérité des faits.

Sur quoi s'appuie en effet cette affirmation d'une recette de 1,000 francs? D'une part sur le chiffre de la subvention allouée par jour et par enfant, et d'autre part sur le produit du travail.

En ce qui concerne la subvention, « suivant les pétitionnaires, dit le rapport au Sénat, la subvention pour la Colonie pénitentiaire du Val-d'Yèvre, qui s'élevait dans le principe à 0 fr. 75 c. par colon et par jour, aurait été portée depuis à 0 fr. 90 c., malgré la grande prospérité de cette Colonie. »

Autant de chiffres, autant d'erreurs. La subvention primitive pour la Colonie du Val-d'Yèvre, commune à toutes les autres, était de 0 fr. 80 c. par jour et par colon; une décision ministérielle du 12 octobre 1848 la réduisit à 70 c. pour la généralité des établissements, et celle que reçoit actuellement la Colonie du Val-d'Yèvre, loin de s'élever à 0 fr. 90 c. est même inférieure à 70 centimes.

Parlons maintenant des évaluations des pétitionnaires relatives au produit pécuniaire du travail agricole.

Quand il s'agit des dépenses de la fondation d'une Colonie agricole pénitentiaire, il n'est pas difficile de les évaluer. Un homme, qui, par son intelligence éminemment pratique, a pris une part si active à l'organisation des Colonies agricoles publiques de jeunes détenus, M. Hello, inspecteur général honoraire des prisons, en a donné une indication précise et motivée dans son remarquable écrit

sur les Colonies pénitentiaires. Il les divise naturellement en dépenses extraordinaires pour les frais de construction et de premier établissement, et en dépenses ordinaires pour les frais journaliers de nourriture, d'entretien et d'éducation.

En ce qui concerne les premières, M. Hello donne une énumération de tous les bâtiments relatifs à la fondation d'une Colonie sérieuse et pourvue de tous les services nécessaires à son organisation normale, et l'évaluation de leurs dépenses ne lui paraît pas devoir coûter moins de 250 à 300,000 fr. pour un établissement de 300 jeunes détenus (1).

Il y ajoute en outre un fonds roulant de 100,000 francs dont il motive la nécessité (2).

En ce qui concerne les frais de nourriture, d'entretien, de personnel, de garde, d'infirmerie, d'éducation professionnelle, élémentaire, morale et religieuse, qui constituent les dépenses ordinaires, l'évaluation détaillée s'élève à 1 fr. 075 par jour et par colon.

Telles sont les évaluations de la dépense, mais quand il s'agit de celle des deux éléments dont se compose la re-

(1) *Des colonies pénitentiaires* (page 45).

(2) « Il faut ajouter, dit-il, les capitaux de premier établissement pour le matériel agricole et l'outillage, qui doivent s'adapter d'une manière spéciale à des travaux exécutés par des enfants d'âges si différents; les ustensiles et approvisionnements des divers services économiques, ainsi que de literie, vestiaire, lingerie; enfin le mobilier général et celui spécial à chaque service, sanitaire, religieux, scolaire, &c., et aux diverses industries rurales. On peut consulter à ce sujet les inventaires des établissements publics et privés, et nous avons assez d'expérience pratique pour évaluer, avec le bétail, à 100,000 francs au moins à cet égard le capital engagé. »

cette, c'est-à-dire de la subvention de l'État et de la valeur pécuniaire de la journée de travail, le second, selon M. Hello, échappe à toute appréciation sérieuse. « Comment, en effet, dit-il, dans une Colonie agricole, évaluer le produit journalier et individuel de la main-d'œuvre parmi tous ces enfants qui diffèrent par l'âge, la force et le degré d'apprentissage, alors qu'au milieu des chômages si fréquemment occasionnés par les intempéries, il faut recourir à tant de travaux improductifs, pour les arracher aux dangers de l'oisiveté. »

Si les pétitionnaires ont trouvé le procédé, qui a jusqu'ici échappé aux recherches de tous les hommes pratiques, pour déterminer la valeur pécuniaire de la main-d'œuvre, par jour et par colon, ils auraient grand tort de ne pas le faire connaître, car cette découverte ferait le plus grand honneur à leur pénétration.

En attendant la révélation de leur procédé, contentons-nous donc d'examiner l'évaluation elle-même.

Les mille francs de recette journalière sur un effectif de 400 colons donnent par jour et par colon 2 fr. 50 c. Les pétitionnaires attribuant à la subvention 0 fr. 90 c., évaluent donc ainsi le produit pécuniaire de la main-d'œuvre à 1 fr. 60 c. par enfant.

Les pétitionnaires font d'abord la plus étrange confusion de la journée de présence et de la journée de travail, en assimilant l'une à l'autre. Quand il s'agit des dépenses de l'établissement il faut prendre la journée de présence, car pour chacun des 365 jours de l'année on doit également pourvoir aux frais de nourriture, d'entretien, d'éducation; mais en ce qui concerne la recette du produit de la journée de travail, on ne peut en tenir compte que pour les jours où il est permis de travailler. Or, il faut d'abord défalquer 60 jours pour les dimanches et fêtes: puis, dans une Colonie agricole, il faut, non-seulement dans l'intérêt

sanitaire, mais par suite de l'impossibilité de suffire à de fréquents rechanges de vêtements pour toute une population, éviter avec le plus grand soin le travail pendant les mauvais temps. De là pour les travaux extérieurs des dommages qu'on ne saurait évaluer à moins de 30 jours par an, et qu'on ne peut utiliser qu'à l'école. Le chiffre de 365 jours de journées de présence se réduit donc à 235 jours de journées de travail. Ainsi, pour procurer à l'établissement, d'après l'affirmation des pétitionnaires, une recette journalière de 1 fr. 60 c. provenant du produit du travail, il faudrait que la journée du travail s'élevât à 2 fr. 29 c.

Mais ce n'est pas tout, ces 235 journées de travail ne sauraient représenter, ainsi que le supposent les pétitionnaires, un effectif de 400 travailleurs de même âge et de même force. Sur ces 400, il y en a presque la moitié, 180 à déduire, âgés de 7 à 14 ans, qui ne peuvent sérieusement compter parmi l'effectif réel des travailleurs. Cet effectif, à partir de 15 ans, se réduit donc à 220. Or, pour arriver avec ces 220 travailleurs de 15 ans et plus pendant 235 jours de travail à fournir à l'établissement la recette journalière précitée de 1 fr. 60 c., il faudrait que le produit de la journée de travail s'élevât non plus seulement à 2 fr. 29 c., comme nous le disions tout à l'heure, mais bien à 4 fr. 16 c.

Voilà à quelles conséquences extravagantes on est inévitablement conduit, quand on veut parler d'un établissement sans avoir la moindre notion de son organisation, et en se lançant à l'aventure dans des évaluations imaginaires. Et pourtant nous n'avons pas tout dit encore, car nous n'avons pas parlé des journées d'infirmerie, qui viendraient imposer une nouvelle réduction à l'effectif des travailleurs et des journées de travail.

Nous ne saurions faire au bon sens de nos lecteurs l'in-

jure de discuter sérieusement le chiffre même de 1 fr. 60 comme représentant la valeur pécuniaire du travail agricole à partir de 15 ans.

Bornons-nous à dire que la Colonie a placé chez différents cultivateurs et propriétaires du département 189 colons à l'époque de leur libération définitive. Ils étaient généralement âgés de 18 ans, et avaient terminé leur apprentissage agricole ou horticole. Or, le gage que nous avons pu obtenir ne s'est pas élevé en moyenne à plus de 120 fr. par an, soit 33 centimes par jour, et, cependant, il n'y avait pas pour ces cultivateurs, comme pour la Colonie, des frais d'entretien, d'éducation, d'infirmerie, mais seulement de nourriture.

Il nous souvient, du reste, que lorsqu'à l'occasion de l'établissement d'une Colonie agricole, près la maison centrale de Fontevault, il s'agit d'évaluer la somme à accorder à l'entrepreneur général pour l'indemniser en moyenne du produit net qu'il pouvait retirer du travail des jeunes détenus de tous âges, le chiffre en fut fixé à 10 centimes par jour et par enfant : il y a bien loin de ce chiffre, comme on le voit, à celui des pétitionnaires, qui, abusés de leurs folles évaluations sur la valeur pécuniaire du travail agricole des colons, arriveront sans doute à reconnaître, avec le rapport au Sénat, la modération de la subvention de 70 centimes, allouée généralement aux Colonies pour tous les frais de personnel, de nourriture, d'entretien, de garde, d'infirmerie et d'éducation professionnelle, élémentaire, morale et religieuse.

Le Ministre de l'intérieur a pu juger, du reste, par les réclamations de plusieurs Colonies privées, par la situation critique de quelques-unes, par l'appréciation enfin des dépenses des Colonies publiques, combien cette subvention de 70 centimes devient insuffisante, non-seulement aussitôt qu'un mouvement de hausse se prolonge dans les prix

des céréales, mais encore sous la double influence du renchérissement progressif des denrées alimentaires et de la dépréciation des valeurs monétaires. Aussi, avons-nous prié nous-même l'administration, en raison des sacrifices que nous imposait par jour et par colon la cherté exceptionnelle des céréales, de vouloir bien suspendre pendant deux mois les transfèremens de jeunes détenus à la Colonie.

Montrons maintenant comment il faut chercher ailleurs que dans le produit pécuniaire de la subvention de l'État et du travail des enfants le succès financier de l'établissement.

IV.

Nous ne saurions que répéter aujourd'hui ce que nous disions dans le programme de notre fondation : c'est dans la plus-value du sol défriché, qu'est la seule rémunération à obtenir d'un établissement de jeunes détenus. C'est là qu'est le succès financier, qui se mesure et se constate par le succès agricole lui-même, car il est en raison directe de l'accroissement de la plus-value du sol défriché. Sous ce rapport, le succès financier de la Colonie d'essai du Val-d'Yèvre est déjà considérable, et il le deviendra davantage encore par la continuation des travaux en cours d'exécution.

Mais ce serait une étrange erreur de faire consister les profits d'une Colonie agricole pénitentiaire dans le bénéfice pécuniaire à retirer du produit de la subvention de l'Etat et du travail des enfants par jour et par individu. Les pétitionnaires peuvent nous en croire sur parole, car probablement si chaque enfant de plus devait accroître, dans la proportion qu'ils imaginent, les bénéfices de la Co-

lonie, nous n'aurions pas eu la simplicité de demander la suspension momentanée des transfèremens de jeunes détenus à l'établissement.

Le fondateur d'une grande Colonie, dotée de tous les bâtimens nécessaires à la bonne organisation des services alimentaire, économiques, sanitaire, disciplinaire, éducatif, agricole, etc., dont l'ensemble peut seul constituer un établissement important et régulier, s'illusionne s'il ne compte que sur la subvention des 70 centimes et le produit du travail agricole des enfants, pour permettre à cet établissement de prospérer.

Il y a un écueil bien grave à prévoir, c'est celui des crises alimentaires. Dans tous les traités relatifs aux établissements pénitentiaires d'adultes, l'administration a sinon entièrement écarté, du moins beaucoup atténué cet écueil en accordant une allocation supplémentaire en raison du renchérissement progressif des céréales. Mais cette prévoyance administrative, qui ne s'étend pas aux établissements de jeunes détenus, peut les placer dans une situation critique.

C'est donc le défrichement que nous conseillons à tous les fondateurs de Colonie, comme la garantie solide et féconde de la prospérité et de la longévité des établissements, mais nous désirerions surtout les voir entrer dans cette voie du défrichement spécial des marais, où personne ne nous a encore suivi en France ni à l'étranger. Les regards en effet, au-delà de la France, ont été attirés sur la hardiesse de cet essai qui d'un côté soulevait tant d'appréhensions, au double point de vue sanitaire et agricole, en mettant la faiblesse de l'enfance aux prises avec les rudes labeurs d'une pareille exploitation, mais dont le succès d'un autre côté pouvait inspirer bien des espérances. Si l'expérience démontrait en effet qu'il était permis d'appliquer non-seulement tous les jeunes délinquants, mais

encore tous les enfants trouvés et abandonnés à la fertilisation des marais incultes, la Colonie agricole venait utilement s'associer à la pensée de Henri IV et au programme impérial de Napoléon III du 6 janvier 1860, sur l'accroissement de la richesse agricole de la France, par le défrichement des marais.

Cette importance qui s'attachait à l'essai de la Colonie du Val-d'Yèvre est officiellement constatée par la lettre du 5 mars 1860 (1) que nous adressait en demande de renseignements l'éminent administrateur qui, après avoir laissé, dans ce département et dans tous ceux qu'il a dirigés, les souvenirs de son habile administration, a été appelé à la préfecture de police par la confiance de l'Empereur. Comment donc s'expliquer que cet essai, malgré ses excellents résultats agricoles et sanitaires, n'ait pas encore trouvé d'imitateurs? Assurément ce ne sont ni les capacités, ni les dévouements, ni les vocations qui ont fait défaut.

(1) « Je souhaiterais recevoir de vous des renseignements complémentaires relatifs à l'exploitation agricole elle-même, aux progrès et aux résultats du défrichement des terrains incultes et du dessèchement des marais.

» Le programme impérial du 5 janvier dernier comprend au nombre des améliorations les plus importantes l'exécution des grands travaux dans le genre de ceux qui ont été tentés à la Colonie du Val-d'Yèvre, et l'attention spéciale donnée à ces essais en France et à l'étranger, la visite faite à la Colonie par Sa Majesté elle-même, indiquent assez l'intérêt qui s'attache à ces travaux, et l'opportunité d'une étude complète, du point de départ, des moyens employés et des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

» Je vous saurais gré, de vouloir bien donner à cet exposé tous les développements qu'il comporte, afin qu'il en ressorte clairement les conséquences pratiques qui sont de nature à en découler.

» Recevez etc.

F.-M. PIETRI. »

L'importance, et nous oserons ajouter la grandeur des questions que la colonisation agricole pénitentiaire des jeunes détenus est appelée à résoudre, sont de jour en jour mieux comprises, car il ne s'agit pas seulement de l'amendement de la terre par l'enfant, mais d'un problème plus difficile encore et d'un ordre plus élevé, celui de l'amendement de l'enfant par la terre. C'est de ce côté que l'idée de fonder une Colonie pénitentiaire a le plus d'attraction pour une foule de cœurs généreux dans lesquels la Providence a jeté le sentiment du bien et le besoin de le faire, comme aussi pour les esprits sérieux et novateurs. Auprès de cette question d'éducation en général, dont les principes et les méthodes se discutent depuis plus de vingt siècles, ces derniers éprouvent un saisissant intérêt pour cette question spéciale de l'éducation pénitentiaire, qui date de quarante ans à peine, et qui offre ainsi des études pleines d'avenir et d'originalité.

Mais on ne saurait se dissimuler que l'application spéciale de la Colonie pénitentiaire au défrichement des marais, en raison des avances si considérables de capitaux qu'elle exige, semble devoir placer ces sortes de fondations dans le domaine des établissements publics plutôt que dans celui des établissements privés. C'est ce qu'avaient bien senti les délégués du gouvernement belge, qui s'expriment ainsi dans le rapport imprimé de leur visite à l'établissement : « L'essai du Val-d'Yèvre se pose en face de l'emploi de 60.000 enfants d'hospice ou jeunes délinquants à utiliser au défrichement, en face de 800.000 hectares de marais incultes en France à mettre en valeur, et d'une richesse agricole de plus de deux milliards à créer dans le pays. A ce point de vue nouveau l'œuvre de la colonisation agricole voit nécessairement s'agrandir l'horizon de ses services et de son avenir, mais en même temps s'étendre les sacrifices que sa réalisation doit entraîner. »

**

Une fondation telle que celle de la Colonie du Val-d'Yèvre réclame en effet non-seulement des capitaux considérables à y engager, mais encore la possibilité d'attendre de la plus-value du sol défriché les profits à en retirer. Un père de famille ne saurait du reste léguer à ses enfants une plus honorable rémunération, puisque c'est l'emploi d'une fortune consacrée d'un côté à diminuer le mouvement de la criminalité par la régénération des jeunes détenus, et d'un autre côté à augmenter la richesse agricole du pays par la fertilisation des marais incultes.

Toutefois, nous ne saurions trop le répéter, ce ne sont pas les particuliers qui doivent nous suivre dans la voie où nous sommes entrés, c'est l'État lui-même : c'est l'État qui doit s'emparer de cette idée de l'application des jeunes détenus au défrichement des marais, consacrée désormais par l'autorité d'un précédent, pour la généraliser et l'étendre même aux enfants trouvés, abandonnés et orphelins, afin d'en retirer toute l'utilité qu'elle peut produire ; ce n'est pas à la Colonie privée, mais à la Colonie publique qu'appartient l'avenir de cette idée féconde.

CONCLUSION :

Notre conclusion, en réponse aux pétitionnaires, c'est que leur pétition est une double et grave atteinte, *en fait* à l'intérêt du consommateur, *en principe* à la liberté de production.

C'est une atteinte à l'intérêt du consommateur, parce que, d'après le système de la production horticole, tel qu'il a été organisé jusqu'ici à la Colonie, n'accordant à la vente que les excédants accidentels des besoins de la consommation de l'établissement, c'est le consommateur qui

aurait sujet de se plaindre, c'est lui qui à certains égards pourrait avoir le droit de se dire sacrifié à l'intérêt des horticulteurs de Bourges, c'est lui encore qui pourrait jusqu'à un certain point se croire autorisé à demander à la Colonie de songer enfin à se préoccuper de ses intérêts et à cultiver directement pour lui.

C'est une atteinte à la liberté de production qui rappelle les plus mauvais jours de 1848, ainsi que l'a dit avec une haute raison l'éminent rapporteur de la Commission du Sénat.

Mais cette pétition n'est heureusement qu'un incident sans importance, qui contraste avec les sentiments de la population de Bourges et du département du Cher, dont le bon sens a su toujours et partout si bien comprendre et respecter la liberté de production. S'il devait en être autrement l'esprit rétrograde viendrait paralyser le mouvement remarquable qui caractérise les progrès locaux de l'agriculture. Les batteurs en grange viendraient pétitionner contre l'emploi des machines à battre, et maudire les perfectionnements que des esprits inventifs y ont apportés dans ce département. Les vigneron viendraient à leur tour récriminer contre cette utile impulsion donnée à la culture de la vigne par un honorable vice-président de la Société d'agriculture, dont les heureux essais ouvrent à la production vinicole de ce département un fécond avenir.

Quant à notre droit, à nous, résultant de la liberté de production, nous entendons le réserver dans toute sa plénitude.

Si, par l'effet de l'assolement, la production horticole de la Colonie s'est enfermée jusqu'ici pour la vente dans une limite si étroite, dont elle ne songe pas du reste en ce moment à sortir, nous n'entendons pas que le jour où l'établissement jugerait convenable d'agir autrement, on prétende lui en contester le droit.

On pensera peut-être que nous avons attaché trop d'importance à une pétition qui ne devait pas exiger de notre part des renseignements et des développements si étendus. Il n'y avait rien, en effet, dans les griefs imaginaires de cette pétition, qui pût sérieusement nous émouvoir : c'est à un autre sentiment que nous avons obéi.

Depuis son berceau la Colonie du Val-d'Yèvre a été entourée à Bourges et dans le département des sympathies de l'opinion publique et des encouragements de cette Société d'agriculture du Cher, qui occupe un rang si honorable parmi les associations agricoles de la France : elle n'a jamais rencontré chez tous les hommes distingués dont se compose le conseil général du Cher, et auxquels il doit sa renommée, que les témoignages d'une persévérante bienveillance, enfin elle ne saurait jamais oublier tout ce qu'elle doit à la sollicitude si active et si éclairée de l'habile administrateur placé à la tête de ce département.

Dans cette situation nous avons à cœur de prouver à ce pays, auquel les liens de famille et les intérêts de propriété nous rendent de jour en jour plus attaché et plus dévoué, combien notre fondation, en reconnaissance du bon accueil qu'elle en avait reçu, s'efforçait de lui être utile dans le présent et promettait de le devenir encore dans l'avenir.